

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 984

Artikel: Le 700e boycotté
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fichiers: ni nouveaux, ni à jeter

(yj) De fichier révélé en fichier confirmé, de commission parlementaire en délégation ad hoc comportant le très expérimenté Cincera, les citoyens passent de l'étonnement abasourdi à l'indignation de plus en plus scandalisée. Leur confiance est profondément ébranlée et la crise semble désormais déclenchée, largement incontrôlable à la veille d'une célébration — celle du 700^e — à laquelle beaucoup veulent déjà renoncer.

Dans ce climat, encore alourdi par le stade ultime du psychodrame national qu'est devenue l'affaire Kopp, il faudra bien davantage que l'indignation incroyablement naïve d'un Arnold Koller ou la gravité sincère et (trop) gentille d'un Kaspar Villiger.

Il faudra surtout davantage que les déclarations des «anciens», qui ont décemment la mémoire courte: quand il parle d'indemnisation, Kurt Furgler devrait faire le calcul des coûts qu'il aura lui-même engendrés; et Rudolf Friedrich devrait se souvenir qu'il a notamment cautionné la curieuse «réim-

pression» en 1983 de l'arrêté fédéral de 1909 créant un bureau suisse de police centrale.

De manière générale, dans l'agitation actuelle autour du problème des fichiers, on tend à oublier certaines choses et à faire par ailleurs des propositions hâtives. D'où les cinq remarques suivantes:

1. L'affaire des fichiers n'est pas nouvelle. Tous les problèmes actuellement débattus l'ont déjà été par les connaisseurs, dont le cercle demeurerait désespérément étroit: il suffit de rappeler ici les

épisodes de la Police fédérale de sécurité, et surtout de la résistance au KIS (système informatisé de renseignement de police) qu'il s'agissait de constituer à l'échelle nationale d'abord, sans base légale ni réglementaire, et à l'échelle latine ensuite, en fonction d'un fragile «concordat administratif oral». De manière générale, la publication de textes classés «confidentiel» a fait l'objet de plusieurs affaires et notamment du Moniteur de police et, dans un premier temps, du système RIPOL. Enfin, on a beaucoup parlé des dispositions spéciales, pour raison de police et de sécurité d'Etat, des projets pour une législation sur la protection des données*.

L'attitude du Ministère public, dirigé par Peter Gerber, n'aura pas davantage aidé à la compréhension des choses que celle de Peter Huber, nommé à la tête des services de police en avril 1982. Mais tous les combats menés à l'époque sur ces différentes affaires ont été bloqués par la majorité bourgeoise et la bonne conscience collective. Il fallait être au moins gauchiste à peine repent et/ou juriste démocrate pour s'occuper de dossiers qui n'inquiétaient pas le public, et n'intéressaient pas la grande presse.

Le 700^e boycotté

(*red*) L'hebdomadaire alémanique *Die Wochen Zeitung* et quelques artistes ont décidé de faire signer le texte ci-dessous. Pour l'information de nos lecteurs, nous publions ce texte sans pour autant, comme expliqué dans l'éditorial, nous y rallier. La *Wochen Zeitung* le publie également dans son édition de cette semaine avec les premières signatures obtenues. Une manifestation nationale «contre l'Etat fouineur» est prévue le 3 mars à Berne, à l'occasion de l'ouverture de la session de printemps des Chambres fédérales.

Pas de culture pour l'Etat fouineur

Après la publication du rapport de la Commission d'enquête parlementaire, le Conseil fédéral a promis de mettre «fondamentalement de l'ordre» dans la police politique. Cependant, depuis lors, le gouvernement, la majorité du

parlement et les partis prétendument libéraux se contentent d'essayer d'apaiser les citoyens et les citoyennes indigné-e-s. Ils ne renoncent pas à l'idée même d'un Etat fouineur. Ils se demandent au contraire comment moderniser la police politique et la rendre plus efficace.

Personnellement ou en groupes, des artistes ont protesté contre la tentative des autorités de laisser cette crise de confiance traîner en longueur. Nous nous associons à cette protestation. Nous voulons lui donner du poids en prévoyant des conséquences dans un domaine où ce même Etat a besoin de nous: pour la fête du 700^e anniversaire de la Confédération, en 1991. Les intentions de l'Etat quant à cette fête et son comportement d'Etat fouineur sont en complète contradiction. Pour la fête, on nous invite à «montrer notre société sous un éclairage critique», à «quitter les sentiers battus» et à «mettre nos

habitudes en question». Dans la vitrine d'un anniversaire financé par l'Etat, nous devrions être critiques. Si nous le sommes en dehors de cela, nous sommes fichés comme adversaires de l'Etat.

Nous n'avons pas l'intention de jouer ce double jeu. C'est pourquoi nous déclarons:

● *que nous refusons de fêter un Etat fouineur, même par de la «critique constructive», une critique qui risque d'être examinée par les fouineurs de la Taubenstrasse;*

● *que ceux qui sont impliqués dans l'un des nombreux projets de CH-700 réfléchissent à leur collaboration et se réservent de renoncer à leur projet si, d'ici la fin de l'année, toutes les personnes fichées n'ont pas eu libre accès à l'entier de leur fiche et de leur dossier, et que la police n'est pas entièrement déchargée de sa tâche fouineuse.*

Renseignements et signature: Die Wochen Zeitung, Stichwort 700-JF, 8059 Zurich. Tél.: 01 201 12 66.